

Date de l'arrêté : 11/05/2026	République Française Département : CANTAL Arrondissement : Aurillac LADINHAC - Commune
Objet : Arrêté municipal règlementant la circulation lors de travaux VC Moulin de Cances	

ARRÊTÉ
N° AR_023_2026

portant Arrêté municipal règlementant la circulation lors de travaux VC Moulin de Cances

Le maire de Ladinhac,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat,
Considérant qu'en raison du déroulement des travaux d'implantation d'un poste et le raccordement des panneaux photovoltaïques réalisés par la SLR sur une portion de la VC N°3 Moulin de Cances (Plans joint).

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux, la sécurité et l'hygiène publique, de réglementer la circulation et le stationnement,

Vu l'intérêt général,

Arrête :

Article 1 : A compter du lundi 18 mai 2026 et ce pendant la durée des travaux la circulation et le stationnement seront réglementés sur le territoire de la commune de Ladinhac sur une portion de la VC N°3 Moulin de Cances (Plans joint).

La circulation sera réglementée comme suit :

- Circulation avec chaussée réduite
- Interdiction de stationner
- Interdiction de dépasser

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera à la charge de l'entreprise réalisant les travaux pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Ladinhac.

Article 7 : Monsieur le Maire de la Commune de Ladinhac, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Montsalvy et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 cours Sablon - 63 000 CLERMONT-FERRAND ou par voie électronique sur le site internet : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Clément ROUET

Maire de Ladinhac



Fait à LADINHAC, le 11 mai 2026

ARTICLE R323-25


N° Dossier ENEDIS :	PV A10567 + A10566 GAEC LACOSTE			
DD28/049050	Commune(s):	LADINHAC 15089		
N° Dossier BE :	Département:	Cantal		
IE-2025-001050	N° de DT:	2025061700065PPZ		
	COORDONNEES LAMBERT:	659275	6409117	
INTERLOCUTEURS :	Nom	Téléphone	e-mail	
Maitre d'oeuvre :	BOREL Stéphane	04 71 46 84 91	stephane.borel@enedis.fr	
Agence MOA Qualité :	BALAYRE Kevin	05 32 52 97 47	kevin.balayre@ingenium-france.com	
Bureau d'étude :	SISSAC David	04 43 55 19 94	david.sissac@groupe-larren.com	
Entreprise de travaux :				

MODIFICATIONS	No		Demandées		Etablies		Vérfiées	
	Indice	Par	Le	Par	Le	Par	Le	
Plan pour accord	A	B.S.	26/08/25	K.B.	26/08/25	S.C.	26/08/25	
Modification Schéma des conducteurs	B	B.S.	02/09/25	K.B.	02/09/25	S.C.	02/09/25	
Article R323-25	C	B.S.	11/09/25	K.B.	11/09/25	S.C.	11/09/25	

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE			
BUREAU D'ETUDE		MAITRE D'OEUVRE	
Nom	Date	Signature	Date
CALIXTE Stéphane		BOREL Stéphane	

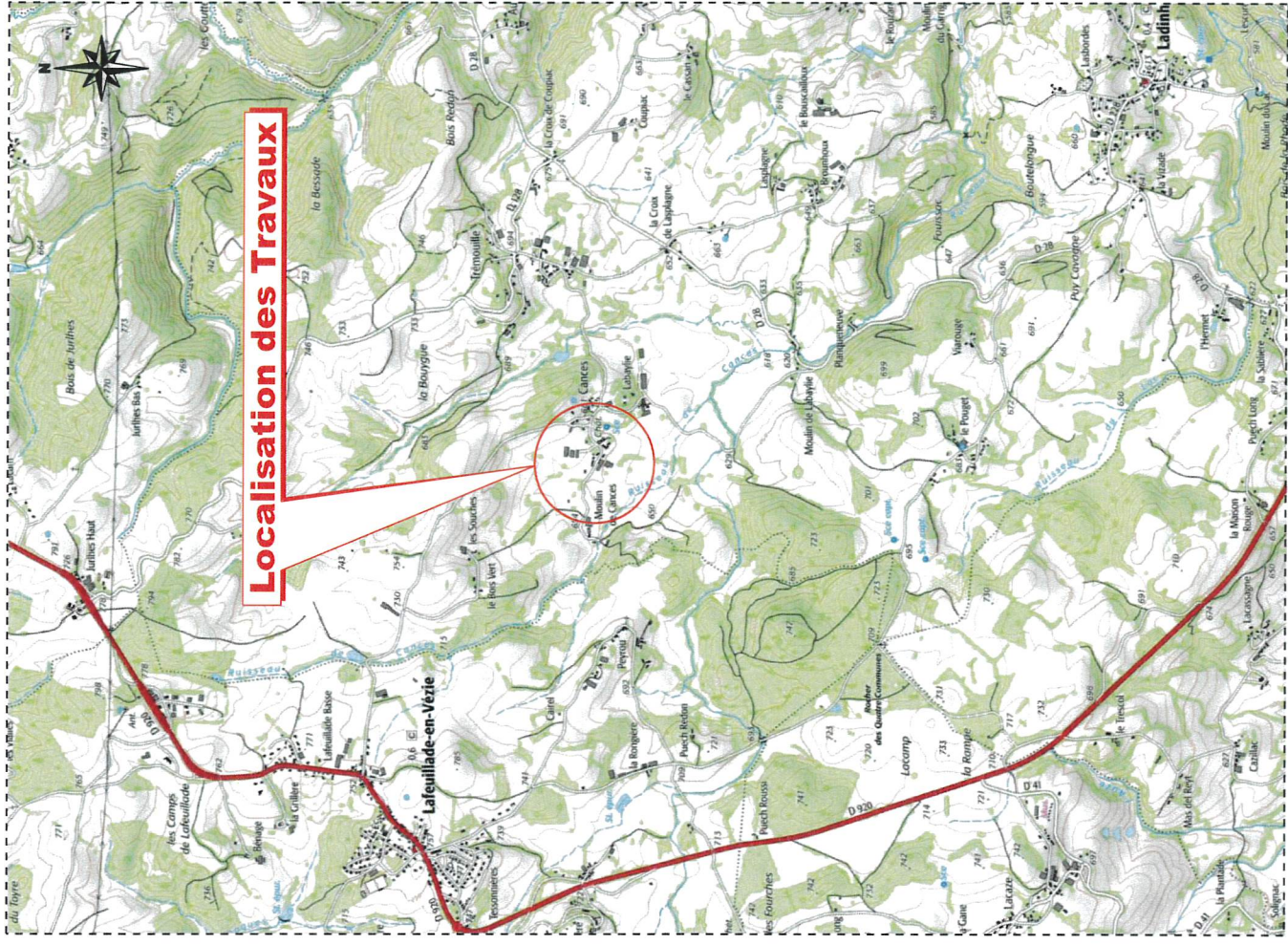
PLAN MINUTE			
ENTREPRISE DE TRAVAUX		SIGNATURE	
Nom	Date	Signature	Date
SISSAC David			

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDE



15 Boulevard des Balquières
12850 ONET LE CHATEAU
05-32-52-97-47

Plan de Situation Echelle 1/25000



Localisation des Travaux

Vendredi 15/09/2025

ARTICLE R323-25

PROD PV Projet GAC EN MAZARS AURELIE		
N° Dossier ENEDIS : DD28/045640	Commune(s): LADINHAC	
N° Dossier BE : IE-2024-000631	Département: Cantal	
N° de DT: 2024082801149PDM		
COORDONNEES LAMBERT: 65 89 14 64 09 209		
INTERLOCUTEURS :	Nom Téléphone e-mail	
Maitre d'oeuvre : Agence MOA Qualité	BOREL Stéphane	04 71 46 84 91 stephane.borel@enedis.fr
Bureau d'étude :	BALAYRE Kévin	05 32 52 97 47 kevin.balayre@ingenium-france.com
Entreprise de travaux :	SISSAC David	04 43 55 19 94 david.sissac@groupe-larren.com

MODIFICATIONS	No		Demandées		Établies		Vérfiées	
	Indice	Par	Le	Par	Le	Par	Le	
Plan pour Accord	A	B.S.	26/08/25	K.B.	26/08/25	S.C.	26/08/25	
Modification Schéma des conducteurs	B	B.S.	02/09/25	K.B.	02/09/25	S.C.	02/09/25	
Article R323-25	C	B.S.	04/09/25	K.B.	04/09/25	S.C.	04/09/25	

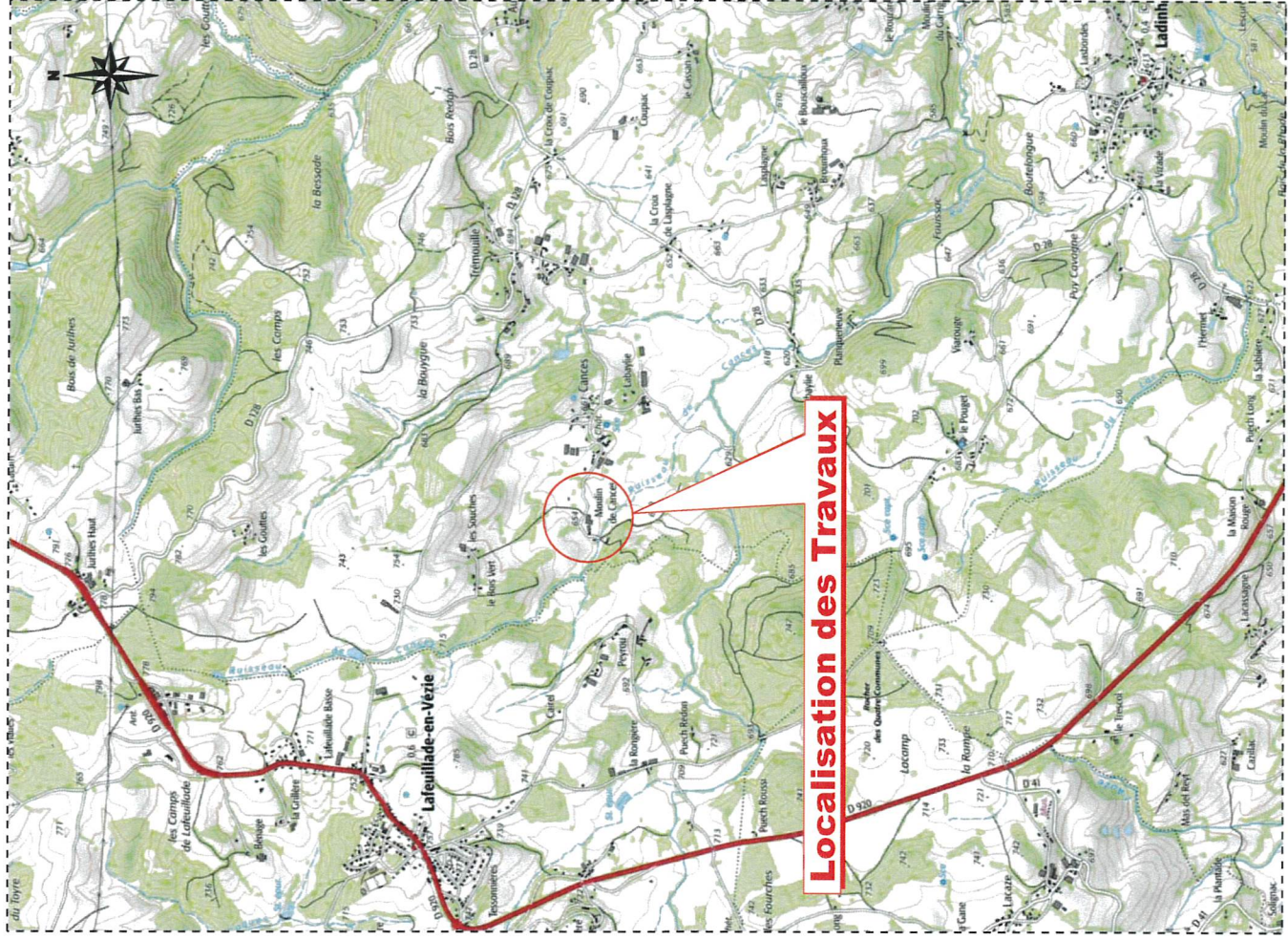
APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE			
BUREAU D'ETUDE		MAITRE D'OEUVRE	
Nom	Date	Nom	Date
CALIXTE Stéphane		BOREL Stéphane	

PLAN MINUTE			
ENTREPRISE DE TRAVAUX		IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDE	
Nom	Date	Nom	Date
SLR AURILLAC - 1 Impasse Antoine Lavoisier - 15130 YTRAC		David SISSAC	



15 Boulevard des Balquières
12850 ONET LE CHATEAU
05-32-52-97-47

Plan de Situation Echelle 1/25000



UCA 3 Boulevard

